



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/11/11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	35

DATE DE LA CONVOCATION

21 novembre 2012

L'an deux mille douze, le 28 novembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la commune de Saint Pardoux Morterolles sur la convocation en date du 21 novembre 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, DUGUAY, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT-COULAUD, PEROT, SCAFONE, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, PATEYRON Jean-Louis.

Mmes SPRINGER, BATTISTON, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT.

M PRIOUL a donné procuration à M RABETEAU

Suppléants : ALABAY, TRICARD, MARCON

Suppléantes :

Excusés : Mmes POUGET CHAUVAT, JOUANNETAUD, CAPS, LECLERC

MM SIMON-CHAUTEMPS, ARTHUR, ROYERE Joël, MEYER, MEUNIER

OBJET : Versement d'une subvention au Groupement de Développement Agricole (GDA) de Bourganeuf pour l'organisation d'un événement accompagnant l'inauguration officielle du hall Rouchon-Mazerat le 4 mai 2013

Le Président rappelle la vocation agricole originelle du hall Rouchon-Mazerat à Bourganeuf, appelé également « hall de l'agriculture ».

Même si le hall a évolué au fil des années vers l'accueil d'évènements d'envergure dans différents domaines, le Président indique que le chantier de requalification du bâtiment, en voie d'achèvement, a pour objectif de créer un lieu plus convivial et confortable pour la tenue d'animations dans le domaine du développement économique, y compris agricole.

Le soutien financier obtenu sur les deux tranches de travaux, de la part de l'Etat, de la Région et du Département de la Creuse, au titre de la convention territoriale du Pays Sud Creusois, poursuivait également cet objectif, le hall de par sa surface et sa configuration étant un des rares bâtiments dans le département à pouvoir accueillir du public, de la logistique, et des animaux d'élevage au cours d'une même manifestation.

Le Président explique que la Communauté de communes est amenée à soutenir des évènementiels d'envergure en lien avec les compétences inscrites dans ses statuts, et qu'il est souhaitable de pouvoir susciter de nouveaux évènements pouvant mettre en avant les savoir-faire locaux, et par là l'identité et l'image d'un territoire.

Le Président ajoute que le hall va ouvrir en début d'année 2013. A l'occasion de l'inauguration officielle du bâtiment, prévue le samedi 4 mai 2013, en présence des élus, des partenaires techniques et financiers du projet de travaux, il est pertinent de pouvoir proposer un évènementiel associant la Communauté de communes, les acteurs socio-économiques et les habitants du territoire.

La mise en valeur de l'élevage, à travers la viande limousine, et de productions agricoles, constituerait en ce sens une reconnaissance de la vocation originelle du hall, mais aussi de l'agriculture locale, principal domaine d'activités et d'emplois du territoire intercommunal.

Le Président informe le Conseil de plusieurs rencontres avec les représentants du GDA de Bourganeuf qui ont engagé une réflexion sur le déroulement d'évènementiels à caractère départemental voire régional, et qui se tiendraient au hall. Dans ce cadre, ils ont émis la proposition d'une action de promotion de la viande limousine et de découverte des savoir-faire agricoles à travers une manifestation annuelle se tenant au hall. Celle-ci serait axée autour de la dégustation de la viande et de produits locaux, avec génisse cuite à la broche et marché de producteurs, en priorité du territoire intercommunal et de sa proche périphérie, ouvert au grand public.

Cette initiative correspond aux objectifs d'utilisation du hall. Le Président propose au Conseil d'associer l'évènement de l'inauguration officielle du hall à celui proposé par le GDA, et de lui verser une subvention destinée à couvrir les frais d'organisation.

Le budget de l'évènement est de 6 600 €. Le GDA a pris des contacts, notamment auprès d'un organisme bancaire pour développer et pérenniser ce type d'action.

Il a également sollicité la Communauté de communes, pour le versement d'une subvention, d'un montant prévisionnel de 3 200 €.

Considérant que l'évènement proposé par le GDA s'inscrit dans le cadre d'un évènementiel d'envergure départementale et régionale, susceptible de bénéficier d'un soutien financier de la Communauté de communes au titre de sa compétence économique ;

Considérant que cet évènement met en avant la profession agricole, les producteurs locaux quel que soit leur domaine d'activités, et qu'il contribue à la promotion de la viande limousine ;

Considérant qu'il s'agit d'une occasion de faire découvrir au grand public, y compris aux plus jeunes, les métiers et savoir-faire de l'agriculture, et la qualité de la gastronomie qui y est associée ;

Considérant que ce type d'évènement contribue à la notoriété d'un territoire et à son attractivité et qu'il mérite en ce sens d'être soutenu pour être par la suite pérennisé ;

Considérant l'engagement financier des différentes collectivités sur les travaux de requalification du hall ;

Le Président soumet au Conseil la possibilité de verser une subvention d'un montant de 3 200 € au GDA de Bourgneuf pour l'organisation de l'évènement du 4 mai 2013.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Considère que la manifestation proposée par le GDA s'inscrit dans les objectifs souhaités pour l'utilisation du hall Rouchon-Mazerat.
- Considère la pertinence d'un tel évènement pour accompagner l'inauguration du hall, en reconnaissance du soutien financier des collectivités sur les travaux réalisés au hall.
- Rappelant les démarches engagées par la Communauté de communes, notamment par le pôle local d'accueil, pour accompagner le maintien de l'agriculture sur le territoire intercommunal, considère cet évènement comme s'inscrivant dans la compétence « développement économique » de la Communauté de communes.
- Autorise en conséquence le versement d'une subvention d'un montant de 3 200 € au GDA de Bourgneuf.
- Dit que cette somme sera inscrite au budget primitif 2013.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Masbaraud Mérignat, le 28 novembre 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD